REPUBLIQUE FRANÇAISE

Rumilly, le 10 septembre 2020

Ville de Rumilly
Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Additif à l'arrêté municipal

N° 2020-243/T230 INTERDISANT L'ACCES AUX BERGES DU COURS D'EAU « LE CHERAN », LA PRATIQUE DE LA BAIGNADE ET DU CANOE A L'OCCASION DE TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES BERGES DU CHERAN DU 28 AOUT 2020 AU 15 SEPTEMBRE 2020

Nature : 6.1. Police Municipale
Arrêté n° 2020-254/T241
Nos réf. : DD/DP/cc

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU les articles L.2213.2 et L2213-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté municipal n° 2020-243/T230 du 28 août 2020,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise ALTITUDE CONSTRUCTION,

CONSIDERANT QUE pour des raisons techniques, il est nécessaire de prolonger la durée du chantier,

ARRETE

Article 1er : Sont prolongés les travaux de confortement des berges du Chéran, réalisés par l'entreprise **ALTITUDE CONSTRUCTION au droit de la Cité des Balmes, entre le numéro 10 et le numéro 16, jusqu'au vendredi 9 octobre 2020.**

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté municipal n° 2020-243/T230 du 28 août 2020 demeurent inchangés.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des travaux par l'entreprise ALTITUDE CONSTRUCTION en maintenant l'affichage sur le site, de l'arrêté initial.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par l'entreprise chargée des travaux. Elle devra également être installée sur la rivière pour informer les pratiquants de sport nautique.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de la Police Municipale et la Directrice des Services Techniques de la Ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.

:: Ville de Rumilly

Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Madame la Directrice des Services Techniques,
- ALTITUDE CONSTRUCTION 715 rue des Granges 74190 PASSY,
- A.A.P.P.M.A,
- La presse.

Le Maire,

Christian HEISON